L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 MARS 1868 Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16, par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $6, par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $10 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera [illegible] cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12mo
Un carré	$12 net	$22 net	$30 net	$50 net	$75 net
Deux	22	38	50	80	125
Trois	30	53	70	110	175
Quatre	38	67	90	140	225
Cinq	46	80	105	170	275
Six	54	93	120	200	325
Sept	60	105	135	230	375
Huit	65	115	150	260	420
Neuf	70	125	165	290	460
Dix	75	135	180	320	500
Onze	80	145	195	350	540
Douze	85	155	210	380	580
Treize	90	165	220	410	620
Quatorze	95	175	230	430	660
Quinze	100	185	240	450	700
Trente	175	330	450	750	1200

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 12 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif - à 10 heures et demie, sur les lieux, tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison sise au No 488 rue des Magasins.

Par Holtz, Blohm & Co—à leur salle d'encan No 21 rue de Chartres, grande vente de marchandises sèches et chapeaux.

Par D. E. Morphy—47 rue des Magasins, cigares et tabac de la Havane en feuilles.

Par S. Guinault—à 11 heures, encoignure Bienville et Chemin de la Métairie, une vacherie et la clientèle. Et à la même heure rue Dauphine, entre St Louis et Conti, le fond d'un café et d'un restaurant ayant une cave bien assortie; ainsi que l'ameublement du local, et le bail de la maison.

Par Montgomery Bros & Co—à 10 heures, au No 62 de la rue du Camp, toute le contenu d'un beau magasin de chapeaux et un fort lot de cartons. Aussi, à leur salle d'encan rue du Camp meubles et ustensiles de cuisine. Et aux écuries de P. Liner, rue Gravier, chevaux appareillés et de monture, mulets, vaches laitières, buggies, wagons, harnais.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan, rue Vieille-Levée, bottes, souliers, brodequins, chapeaux et marchandises sèches.

Par E. Gutierrez—à 11 heures, à sa salle d'encan, encoignure St Louis et Chartres, au premier, vaisselle, porcelaine, verrerie, ferblanterie, articles de ménage, &c.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, marchandises sèches importées et du pays—sans réserve.

Par J. P. Boisseau—au No 167 de la rue Poydras—meubles.

Par A. Duchiron—au No 10 de la rue Tchoupitoulas, hareng, gelées, canards et autres groceries de fantaisie.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!!

☞ Le shérif procèdera aujourd'hui à 10½ heures A. M. sur les lieux, à l'adjudication de tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison No 488 rue des Magasins.

☞ MM. Hoffman, Marks & Co continueront aujourd'hui la grande vente de marchandises sèches importées récemment et comprenant tout le stock de J. Schwabacher, à son magasin No 94 de la rue Gravier, entre les rues Camp et Magasins. Cette vente, qui a lieu pour cause de changement de genre d'affaires, commencera à 10 heures.

☞ L'attention du commerce et des détaillants de la campagne est appelée à la continuation de la vente, par D. E. Morphy, encanteur, d'un assortiment général de quincaillerie, ferblanterie, coutellerie, tabacs, cardes à [illegible], balances, etc. Cette vente aura lieu à la salle de l'encanteur, No 47 rue des Magasins.

Billets de ville.—En se référant à nos colonnes d'avis le public verra que vendredi, 13 courant, il sera vendu à l'encan, au No 59 de la rue de la Douane, par le ministère de O. Valeton, encanteur, tout le stock bien choisi de M. Jh. Brugère, qui se retire des affaires. Il y a des vins fins rouges et blancs, exquis, des Léoville, Margaux, Canteuac, du vieux vin Boyer Cante[illegible], en barriques et en caisses, vieux Sauternes, Bourgogne et Champagne, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises diverses. Le tout payable en billets de ville de toutes dénominations au pair. Nous engageons les marchands et particuliers à assister à cette vente qui est positive.

Immédiatement après avoir disposé du stock, le bail du magasin sera aussi vendu à l'encan.

Affaires municipales.

Nous publions plus loin l'ordonnance, adoptée, mardi soir, par les Conseils de ville pour la conversion de $1,800,000 de papier-monnaie en obligations. Avant d'examiner la mesure dans ses détails, nous croyons pouvoir affirmer que si elle eût été adoptée il y a quelques semaines et mise en vigueur, elle eût évité la panique qui vient de causer tant de pertes aux détenteurs de billets de ville. Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons dire si cette conversion partielle aura pour effet de rétablir la circulation des petits billets, bien que cela soit à désirer dans l'intérêt de tous.

Les Conseils ont sagement fait de repousser la proposition de M. Howell qui conseillait une répudiation flagrante des billets émis par la ville, ce qui aurait porté le coup de grâce à ces valeurs déjà compromises. La conversion forcée n'eût avantagé qu'un petit nombre de gros capitalistes qui eussent profité de la panique pour acheter les billets à 30, 40 et 50 pour cent d'escompte et pour les convertir en bonnes valeurs portant intérêt et remboursables en monnaie légale, et qu'ils auraient négociées plus tard avec un gros bénéfice.

Sans doute, la conversion totale et forcée des billets de ville aurait eu un avantage incontestable, puisqu'elle nous eût débarrassé d'une circulation dont la valeur est sujette à des fluctuations, mais elle ne pourrait se faire légalement et honnêtement, sans manquer à la foi promise que par un seul moyen : le rachat de tous les billets contre des greenbacks. Si les conditions du marché monétaire eussent permis à la ville de contracter un emprunt de quatre millions de dollars en monnaie légale, même à des conditions onéreuses, nous n'eussions pas hésité à conseiller l'adoption de ce moyen pour sortir d'embarras.

Malheureusement, un emprunt de ce genre en ce moment, n'était pas possible. Voilà pourquoi nous avons conseillé la conversion d'une partie seulement de la circulation municipale, et les conseils ont adopté en cela notre manière de voir. S'ils s'y fussent décidés plus tôt, tout irait bien. Après la panique des derniers jours, il n'est pas aussi facile de rétablir la confiance et ce n'est que peu à peu que les choses reprendront leur état normal. L'agiotage continuera encore jusqu'à ce que la plus grande partie des gros billets ait été convertie, car les gros comme les petits seront reçus en paiement des taxes. Ici se présente une difficulté pratique pour la ville, qui n'ayant plus la faculté d'émettre de petits billets en remplacement des gros, sera obligée de payer ses dépenses et ses employés avec les uns et les autres billets indifféremment.

D'un autre côté, on se demande quand et comment les petits billets de $3 et au-dessous seront rachetés, l'ordonnance étant complètement muette à ce sujet? Il y a là une lacune regrettable. Il eut fallu, au moins, faire pressentir que des mesures ultérieures seraient prises pour l'amortissement graduel de ces billets, soit par une allocation mensuelle spéciale, soit par un emprunt à longue échéance à contracter dès que les circonstances le permettront. Nous apprenons qu'un plan doit être proposé aux conseils dans le but d'éteindre, en peu de temps, la circulation non convertie par l'ordonnance. Nous examinerons ce plan dès qu'il nous sera communiqué.

En attendant le complément des mesures relatives au rachat du papier de ville, nous engageons les détenteurs à ne pas se laisser influencer par les fausses rumeurs et à ne pas sacrifier leurs billets inutilement.

Nous eussions félicité les conseils de la mesure adoptée par eux, toute incomplète qu'elle soit, si elle eût été prise en temps plus opportun et non sous la pression de l'indignation publique. La politique doit être, selon nous, étrangère à l'administration des affaires financières de la ville, et nous serons toujours disposé à applaudir à une bonne mesure, de quelque part qu'elle vienne.

Il y a deux votes du conseil des Aldermen que nous désapprouvons complètement : celui qui porte l'allocation des écoles publiques de $210,000 à $360,000 et qui concourt ainsi à la résolution adoptée par les Assistants-Aldermen, la semaine dernière, et le vote sur la résolution de M. Dawes pour l'acquisition des Water-Works par la ville.

Sur la première question, un seul membre, M. Carrière, a eu le bon esprit de s'opposer à cette augmentation injustifiable du budget des écoles ; sur la seconde, il paraît qu'il n'y a pas même eu d'opposition.

Nous nous permettrons de dire que l'acquisition des Water-Works par la ville, dans l'état actuel de ses finances, serait la plus monstrueuse folie qu'on pût faire.

1o La ville augmenterait sa dette de $900,000, et se priverait de la faculté qui lui est offerte de vendre ses 5000 actions moyennant $300,000 comptant—différence $1,200,000.

2o Si la ville devait continuer l'exploitation sur les mêmes bases, il serait inutile qu'elle fit l'acquisition ; si, au contraire, elle veut faire des améliorations importantes, il faudra qu'elle dépense plusieurs centaines de mille piastres—où les prendra-t-elle ?

3o L'administration des Water-Works par la ville produira des pertes au lieu de bénéfices et donnera lieu à des fraudes et à des corruptions nouvelles.

4o Il est possible que d'ici à peu de temps, au moyen du nouveau système de pompes ou puits tubulaires, on parvienne à obtenir en abondance de l'eau claire sur presque tous les points de la ville, ce qui ferait de l'acquisition des Water-Works une affaire présentant une perte sèche de près de deux millions de dollars.

Ce dernier argument est basé sur des expériences récentes qui ont eu lieu à la Nouvelle-Orléans et qui établissent qu'à une certaine profondeur on trouve des nappes d'une eau claire qui vaut bien mieux pour les usages domestiques que l'eau boueuse du Mississippi.

La hâte avec laquelle on presse l'acquisition des Water-Works nous paraît très suspecte et nous ne pouvons que protester contre cette déplorable mesure et déplorer l'aveuglement de ceux de nos confrères qui l'appuient.

Meeting au théâtre National.—Nous avons eu le plaisir de recevoir hier la visite de M. John Mullaly, propriétaire éditeur du *Metropolitan Record*, de New York. L'habileté et l'énergie avec lesquelles cette publication a défendu, depuis sa création, les grands principes constitutionnels et les droits et les libertés des Etats, lui ont valu dans le Sud une popularité méritée. Nous sommes heureux d'annoncer qu'à la requête d'un grand nombre de citoyens, M. Mullaly a consenti à exposer publiquement ses vues sur l'état du pays. Nous insérons ailleurs une correspondance échangée à ce sujet. La réunion dans laquelle nous devons avoir le plaisir d'entendre M. Mullaly, aura lieu ce soir, au théâtre National, à sept heures et demie. Des sièges seront réservés pour les dames et pour les messieurs qui les accompagneront.

Théâtre de l'Opéra. — On donne ce soir la quatrième représentation de *La Grande Duchesse de Gerolstein*. La soirée de mardi dernier a été bien supérieure aux deux premières représentations, et la pièce marche maintenant d'une manière satisfaisante. Mademoiselle Lambelé, remise de la fatigue que lui avait causée un excès de travail, chante le rôle de la duchesse avec beaucoup plus d'effet. Ses couplets du premier acte "J'aime les militaires" et la chanson du sabre sont bien mieux accentués. La déclaration du second acte a été on ne peut mieux rendue, et la gracieuse cantatrice en a été récompensée par des bravos et des bouquets. Elle a également bien dit les couplets du verre. Sous le rapport du jeu et de la physionomie elle a fait de notables progrès depuis la première représentation.

Nous engageons M Decré qui tire un très bon parti du rôle de Fritz, à mieux accentuer les paroles de son rondeau du second acte. Le récit est assez original, mais jusqu'ici une grande partie en a été perdue pour le public.

M. Chamonin est toujours inimitable dans son rôle de Boum ; ses couplets de "Pif, paf, pouf, tara pa poum !" ont un succès fou. Les couplets de la Gazette de Hollande sont bien chantés par M. Goujon ; et le trio des conspirateurs, au second acte, est une des plus amusantes charges que nous ayons jamais entendues.

Les chœurs et les effets d'ensemble sont excellents, et l'on peut apprécier maintenant toutes les finesses de la musique d'Offenbach, qui est un maître en son genre. Il y a une quantité de jolis détails qui échappent à une première audition et qui charment agréablement l'oreille à la seconde. *La Grande Duchesse* est, selon nous, supérieure à *La Belle Hélène*, et nous croyons que ceux qui l'auront entendue deux fois seront de notre avis.

Si, au point de vue musical, la composition d'Offenbach est souvent une caricature spirituelle des scènes de grand opéra, le poème est une charge bien réussie des anciennes petites cours allemandes. La transformation d'un simple soldat en baron de Vermont won-bock-bier et en comte de d'Avall vintt-katt-schopp-Vergismein Nicht, rappelle les titres donnés aux Lola Montès et autres favorites de certains roitelets ou principicules. Les ridicules prêtés par les auteurs au général Boum et aux autres personnages se trouvent aussi souvent dans les grandes cours que dans les petites.

On nous disait qu'à New-York les représentations de *La Grande Duchesse* n'avaient réellement bien marché qu'après sept ou huit représentations. Ici, nous avons été plus heureux, car dès la troisième la pièce a été bien enlevée. Aussi croyons-nous que, ce soir, le succès sera encore plus grand. On donnera samedi *Robert le Diable*.

Communication de M. Chase au Sénat.

Voici le texte de la communication adressée au Sénat par le juge-président Chase, au sujet de la procédure de la mise en accusation :

La Constitution accordant au Sénat seul le pouvoir de juger les questions d'*impeachment*, et, lorsque c'est le Président qui est en accusation, le Sénat devant être présidé par le *chief justice*, je prends la liberté de soumettre très respectueusement quelques observations sur le mode de procéder dans l'*impeachment* proposé par la Chambre des Représentants contre le Président actuellement en fonctions. Que, lorsque le Sénat siége pour le jugement d'une accusation, il siége en qualité de cour, c'est ce qui semble indiscutable. Que, pour le jugement d'une accusation contre le Président, cette cour doive être composée des membres du Sénat et présidée par le *chief justice*, c'est ce qui paraît également hors de doute.

Le *Federalist*, qui passe pour la haute autorité contemporaine sur la construction de la Constitution, examine, dans son article 64, les fonctions du Sénat siégeant judiciairement, en tant que cour, pour le jugement d'un *impeachment*. Dans un paragraphe expliquant les raisons qui militent pour la participation de la Cour Suprême et du Sénat à la formation d'une *court of impeachment* il fait remarquer qu'en donnant la présidence de la *court of impeachment* au *chief justice* de la Cour Suprême, on obtient jusqu'à un certain point les bénéfices de cette union, tout en évitant les inconvénients d'une complète incorporation des deux corps l'un dans l'autre.

C'était là, peut-être, une mesure prudente. L'autorité dont je parle semble n'avoir laissé subsister aucun doute sur l'une ni l'autre des deux propositions que j'ai citées, et leur solution servira de préface à la question sur laquelle je pense qu'il est de mon devoir de faire connaître au Sénat le résultat de mes réflexions. La voici : A quel moment, dans le cas d'*impeachment* du Président, la *Court of Impeachment* doit-elle s'organiser, en prêtant le serment requis par la Constitution ? Il est de toute évidence, pour quiconque réfléchit à l'habileté et à la connaissance des lois qui distinguent tant de sénateurs, que la raison donnée par le *Federalist* n'est pas la seule qui ait inspiré la disposition requérant que la *Court of Impeachment* soit présidée par le *Chief Justice*.

Aux termes de la Constitution, si la présidence des Etats-Unis devient vacante, c'est le vice-président qui en prend la succession, et c'est avec sagesse et prudence que l'on n'a pas confié la présidence du jugement à celui au profit duquel la vacance peut être créée. Il n'est pas douteux que le Sénat, réuni en session ordinaire, peut recevoir avis de la Chambre des Représentants de son intention de citer le Président à sa barre. Mais il ne me paraît pas insoutenable que, suivant l'esprit de la Constitution, l'organisation du Sénat en *Court of Impeachment* ne doive constitutionnellement précéder la déclaration, en la forme actuelle, de l'*impeachment*, de la part de la Chambre ; et il me semble encore moins insoutenable que les articles d'*impeachment* ne doivent être présentés qu'à une *Court of impeachment*, que les sommations ou autres actes ne peuvent être envoyés que par une cour organisée, et que le mode de procéder de la Cour ne peut être établi que par la Cour elle-même. Il m'a paru impossible d'arriver à d'autres conclusions que celles-ci.

Je ne vois pas de raison pour requérir le Sénat de s'organiser en Cour sous un autre président que son président habituel pendant le jugement de l'accusation portée contre un Président, qui ne s'applique également aux formalités préliminaires de ce jugement. J'apprends que le Sénat a procédé d'une autre manière, et mon dessein n'est pas de contester ce qu'il a cru devoir faire dans sa haute sagesse. Tous les bons citoyens désirent ardemment qu'il ne se présente jamais de cas où le grave procès actuellement pendant puisse être invoqué comme précédent ; cependant, il n'est pas impossible qu'un tel cas vienne à se présenter. C'est pourquoi, la Constitution ayant conféré au *Chief Justice* d'importantes fonctions dans le jugement d'*impeachment* d'un Président, je me suis cru obligé d'exposer respectueusement les points sur lesquels mes vues diffèrent de celles du Sénat, touchant le mode à suivre pour le jugement.

S. P. Chase, *Chief Justice* des Etats-Unis.

TEMPÉRATURE.—11 mars.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	67	degrés.
Midi	71	"
3 heures P. M.	72	"
6 heures P. M.	70	"

Bureaux d'Enregistrement.

NOMINATION D'OFFICIERS.

Quartier-général du 5ème Dist. Militaire. Nouvelle-Orléans, Le 10 mars 1868.

Ordres spéciaux—No 54.

1. Sous les clauses de la section 4 de l'acte supplémentaire du Congrès, du 23 mars 1867, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres des Bureaux d'enregistrement pour la prochaine révision et élection dans l'Etat de la Louisiane, pour les Districts et les Paroisses respectivement nommés.

(Voyez l'anglais pour les Paroisses et les noms d'enregistreurs.)

Chaque membre du bureau des enregistreurs, avant d'entrer dans l'exercice de ses devoirs, prêtera entre les mains du président de son bureau, pour le transmettre à ce quartier-général, le serment suivant :

(Suit le serment très connu, dit vulgairement cuirassé.)

Les enregistreurs seront gouvernés dans l'exécution de leurs devoirs par la clause des actes de reconstruction, administrant fidèlement le serment pour chaque personne enregistrée.

Les bureaux d'enregistrement choisiront des officiers compétents—dans les paroisses de la campagne, à la maison de Cour—et dans la paroisse d'Orléans, dans leurs districts respectifs, ayant égard aux convenances et aux facilités pour la révision de l'enregistrement.

Les heures de bureau seront de 7 heures du matin à midi et 1 heure après midi, à 7 heures du soir.

Chaque bureau établira immédiatement des collèges électoraux dans chaque precinct de leurs paroisses et districts respectifs, et choisiront trois personnes compétentes pour agir comme commissaires d'élection. Les precincts d'élection resteront comme ils ont été jusqu'ici établis par la loi.

Les commissaires d'élection seront requis de prêter le même serment d'office que les enregistreurs, lequel pourra être souscrit devant tout enregistreur ou juge de paix et sera enregistré par le président du bureau pour être transmis à ce quartier général.

Deux des commissaires dans chaque precinct seront requis d'agir comme secrétaires d'élection, et les personnes chargées de ce devoir seront choisies avec soin.

Les enregistreurs seront payés $8 par jour pour le temps actuellement employé et pour les frais de transport dans leurs paroisses respectives et pour leur déplacement, suivant cet ordre.

Les commissaires recevront $6 par jour pour leurs services le jour de l'élection.

Toute pièce justificative devra être approuvée par le président du bureau et, si c'est pour des frais encourus, sera accompagné de souscertificats ou d'une attestation de régularité.

Les enregistreurs nommés par cet ordre, maintenant dans la ville, se rapporteront à ce quartier-général sans délai.

Les archives, papiers, etc., appartenant à chaque paroisse, seront envoyés au président du bureau de chaque paroisse, qui en sera responsable.

Par ordre du major-général Hancock,
Geo. L. Hartsuff, A. A. gén.

CHRONIQUE LOCALE.

Texte de l'ordonnance pour la conversion des billets de ville.—Attendu que les émissions de billets de ville sont aujourd'hui grandement dépréciées, non parce qu'on doute leur valeur mais parce qu'il y en a plus qu'il n'en faut pour le commerce de la ville; et qu'il faut aviser au moyen d'en réduire le montant; et

Attendu que les billets des plus grosses dénominations ne font pas besoin, et ne sont pas en circulation depuis plusieurs mois et qu'on peut avec raison supposer qu'ils sont entre les mains des capitalistes à qui la proposition ne peut, présumément, être que satisfaisante:

Sect. 1—Il est résolu, qu'il sera émis des certificats de dette de la ville de la Nouvelle-Orléans, signés par le trésorier et le contrôleur et contresignés par le maire, où les billets eux-mêmes pourront être étampés en conséquence, à l'option des détenteurs, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas $1,800,000, payables en six termes égaux de $300,000 chacun respectivement, en 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ans, en billets des Etats-Unis, avec un intérêt du 1er mars dernier, au taux de 8 p. 0/0 par an, payable aussi en circulation nationale; les certificats devant être de $50, $100, $500 et $1000 pour les billets de $5, $10, et $20.

Sect. 2. Toutes les sommes présentées à l'échange après le 30 juin prochain, auront droit à un intérêt du jour de la présentation.

Sect. 3. Il est ordonné en outre que tout ce qu'il sera nécessaire de prendre sur le revenu provenant des marchés et des levées pour le paiement du principal et de l'intérêt des certificats de dettes ou des billets étampés, sera alloué dans ce but.

Sect. 4. Que tous les billets reçus au trésor pour échange ou autrement, seront cancellés ou effacés par le trésorier pour être mis de côté et brûlés comme cela a été fait jusqu'à présent suivant la loi, par le comité de finance.

Sect. 5. Résolu que les commissaires de la dette consolidée soient et sont par les présentes autorisés à mettre à exécution les clauses de cette ordonnance.

Sect. 6. Toutes ordonnances ou parties d'ordonnances en existence, sont déclarées rappelées.

Parjure.—Nous avons oublié d'annoncer hier qu'un homme de couleur, nommé Henry Dennis, avait fait un affidavit contre le gouverneur Baker, qui se serait parjuré en prêtant le serment cuirassé. Le gouverneur arrêté, a été obligé de fournir une caution de $1000. Il est accusé d'avoir, contrairement au serment requis, aidé la rébellion.

Affidavit contre le gouverneur Baker.—Le gouverneur Baker s'est rendu, mardi, au commissaire des Etats-Unis Shannon, en apprenant qu'un mandat d'arrêt, fondé sur l'affidavit du nègre Henry Dennis, avait été lancé contre lui. Voici l'affidavit :

"Etats-Unis, District oriental de la Louisiane, Ville de la Nouvelle-Orléans. Qu'il soit connu que le 7 mars 1868, personnellement a comparu devant moi Robert H. Shannon, commissaire des Etats-Unis pour le District oriental de la Louisiane, Henry Dennis, de la rue Thalie, No 105, de la ville de la Nouvelle-Orléans, lequel, après avoir prêté serment dit : Qu'il est homme de couleur libre et citoyen des Etats-Unis ; que le 8 janvier 1868, un Joshua Baker, de la ville de la Nouvelle-Orléans, a commis un parjure volontairement et de propos délibéré en prêtant un certain serment devant un John H. Isley, juge associé de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Que le dit Joshua Baker, en prêtant le dit serment, a commis le crime de parjure, volontairement et de propos délibéré, et qu'il a juré faussement et félonieusement en ceci, savoir : Qu'avant de prêter le dit serment, et en, ou vers le mois de mai, juin ou juillet 1862, le dit J. Baker était volontairement engagé à prêter aide, appui et encouragement aux personnes engagées dans une hostilité armée contre les Etats-Unis, en plaçant ou faisant placer des obstructions ou barricades sur ou dans le bayou Teche, une des rivières navigables des Etats-Unis, dans le but d'empêcher la flotte et les navires armés des Etats-Unis de s'avancer dans le dit bayou pour supprimer la rébellion armée contre les Etats-Unis, et que le dit J. Baker, avant de prêter le dit serment, s'est soumis et a donné un appui volontaire au gouvernement des soi-disant Etats Confédérés et à l'Etat de la Louisiane, après la sécession essayée du dit Etat, et que le dit J. Baker, en prêtant le dit serment, a commis volontairement et de propos délibéré le crime de parjure, contrairement au statut fait pour un cas semblable.

En conséquence, le déposant accuse ledit Joshua Baker d'avoir félonieusement commis le crime de parjure, contrairement au statut fait pour un cas semblable et il demande que le dit Joshua Baker soit arrêté et qu'il soit statué à son égard suivant la réquisition de la loi.

sa
Henry ✕ Dennis.
marque

Souscrit et assermenté devant moi, ce 7 mars 1868.

R. H. Shannon, Commissaire des Etats-Unis.

Le gouverneur a été relâché sur une caution de $2,000.

Immigration—Lundi soir nombre d'habitants notables de notre ville, se sont réunis pour entendre M. John Everett, négociant de Londres, et le général Richardson et le Rév. Dr Marshall, de Vicksburg, sur les moyens d'attirer l'émigration européenne vers nos rivages.

M. Thomas A. Adams, de la compagnie d'assurance du Crescent, présidait. Le général Richardson a présenté le plan suivant :

Organiser une Compagnie à laquelle 160,000 acres de bonne terre seraient transférées à leur valeur réelle sur le marché, pour être représentés en capital. La terre devrait être arpentée et subdivisée, des cartes préparées et des bureaux établis, en Europe et l'autre en ce pays, en cette ville ou toutes les informations pourraient être données.

Le Rév. Dr. Marshall dit qu'on s'est trompé si on a cru qu'on pourrait se procurer des immigrants pour remplacer uniquement les nègres. Ce plan ne réussirait pas. Il faut avoir des propriétaires et non des engagés au jour ou au mois pour cultiver le sol.

Après le discours du Dr Marshall, une résolution a été adoptée en vertu de laquelle un comité de 12 de nos plus respectables citoyens a été nommé pour préparer une circulaire et établir des compagnies dans chaque Etat, avec un bureau d'agence commune à la Nlle-Orléans, et inviter les laboureurs, cultivateurs et travailleurs étrangers à venir dans cette région.

La Compagnie dont nous parlons plus haut, serait appelée : *Compagnie nationale de terres libres*. Ces terres devraient être saines, d'accès facile, et aussi prêtes à la culture que possible. Ce plan est approuvé par M. John Everett, de la rue Lombard, à Londres, dont les relations d'affaires le mettent en connexion avec les ressources industrielles, monétaires et commerciales de l'Angleterre, et qui fait maintenant un tour dans les Etats du Sud, dans le but d'étudier le climat, le sol, les entreprises et les garanties du Sud et qui est tout à fait disposé, si ce plan est approuvé et secondé par nos propriétaires fonciers, d'employer l'influence de sa maison de manière à faire réussir ce mouvement en Europe.

Ces messieurs sont partis hier matin pour Canton, Mis., où ils présenteront le sujet à la considération des propriétaires fonciers de cette section.

Première Cour de District.—Levi Williams, nègre accusé de vol avec effraction et intention de meurtre, a été relâché par nol. pros. sur motion de l'avocat-général Lynch. C'est le même nègre qui avait été soupçonné d'être entré chez M. Lee, rue Pleasant, en mai dernier et d'avoir commis contre lui une attaque meurtrière suivie de vol.

Recorder Gastinel.—L. Roberts et Paul Mallet ont été traduits, hier, sur l'accusation d'avoir vendu des billets de la loterie de la Havane sans licence et sans les timbres du revenu. Après interrogatoire, les prévenus ont été renvoyés et les billets confisqués leur ont été rendus.

Vol.—Ambrose Young et Harriet Young (c) ont été arrêtés, hier, sur l'accusation de John Lazarus, d'avoir volé une quantité de bijoux et de hardes qu'on a trouvés chez eux. Les prévenus ont été écroués au corps de garde du 1er District.

Bureau de police.—T. G. Lane, assistant du chef de police, accusé de corruption, a été réintégré dans son service.

C. A. Stevens, accusé d'ivrognerie, a été acquitté.

Spellman a été suspendu pour 10 jours pour ivrognerie et négligence dans les rapports.

J. Riley pour négligence de service a été suspendu pour 15 jours.

Banqueroute—Il y a eu 300 affaires de banqueroute enregistrées à la Cour de District des Etats-Unis avant le 1er mars, à partir du jour où la loi a été mise en vigueur. Sur ce nombre 100 personnes environ ont été déclarées en banqueroute sur leurs pétitions.

Recorder Neville.—Thomas Cairo, (c), a été condamné comme vagabond à passer 60 jours au Workhouse.

Un homme de couleur nommé Douglas, et sa femme, accusés d'avoir volé un lot de bijouterie, ont été renvoyés en prison.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Le Vote dans l'Alabama sur la Constitution.

Grande infériorité de majorité.

Républicains de la Pennsylvanie

Démocrates de New York.

Grands débats en Angleterre sur l'Irlande.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 11—Dans le grand débat sur l'Irlande, à la Chambre des communes, hier soir, Maguire a dit que les mesures du gouvernement pour préserver la paix détruisaient la liberté. Le pays se minait et le peuple se désespérait de voir jamais une amélioration. De bonnes lois pourraient seules éteindre le souvenir du passé. L'église établie et le système de la tenure des terres, de grandes oppressions, devraient être supprimés.

Weale a regretté que l'orateur n'offrit aucun plan pour remédier à ces maux.

Lord Clinton a offert une résolution que le mécontentement de l'Irlande est une grande source d'inquiétude et qu'il faut l'écarter. Il faut faire des lois qui conviennent au peuple. Les lois actuelles et le système de l'église et des écoles sont injustes

Obierne a dit qu'une grande masse du peuple irlandais sympathisait avec les Fenians.

Le comte Mayo a déclaré que le mécontentement était entretenu par les Irlandais d'Amérique seuls, et qu'il ne régnait que parmi les basses classes. Il nie que le gouvernement soit mauvais et soutient la politique actuelle, tout en promettant diverses réformes.

On n'a pas mis au vote la résolution de Clinton.

Le bill de Gladstone pour abolir les baux d'église a été accueilli par le comité de la Chambre des Communes.

Le général Dix est à Londres et l'on croit que c'est pour l'affaire de l'Alabama. Il y restera une quinzaine.

Il est rapporté, à Berlin, qu'une proposition a été faite à lord Stanley pour soumettre les réclamations de l'Alabama à l'arbitrage de la Prusse, et que Stanley veut bien soumettre la question d'indemnité, mais non les autres points en discussion.

Le traité entre la confédération allemande et les Etats Unis, établissant les droits des citoyens naturalisés, a été unanimement ratifié par le conseil fédéral.

Les zouaves canadiens sont arrivés à Rome.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 11—Sénat. Un mémoire des libraires de Boston présente des remontrances contre la loi sur le droit de reproduction internationale.

Un mémoire des citoyens du Colorado contient des remontrances contre le mouvement d'Etat.

Un bill portant que les jugements contre les collecteurs du Revenu de l'Intérieur ne seront pas suspendus sur appel à la Cour supérieure, a passé.

Une conférence sur le bill transférant les montants de propriétés capturées et abandonnées au Trésor a été demandée.

Le bill de conversion est repris. Ensuite le Sénat s'ajourne après une courte séance exécutive.

Chambre. — Grant a rapporté le chiffre de 70,812 dans le vote pour, et 1,009 dans le vote contre la constitution de l'Alabama.

L'extension du Bureau des Affranchis a été discutée et ajournée

L'admission de l'Alabama a soulevé une opposition très vive chez les démocrates. Aucun républicain n'a répondu. On votera demain sur la mesure.

Le général Meade demande une allocation aussi disponible pour mettre en vigueur les actes de reconstruction.

Logan, pour se défendre de son accusation de la destruction des bons à dit du département du trésor : "C'est une institution pourrie des pieds à la tête."

Le département des postes a rendu aujourd'hui le transport des malles de Baltimore et Washington à la Nouvelle Orléans à la ligne de Lynchburg, Knoxville et Chattanooga, ces lignes ayant présenté de nouvelles conditions pour les correspondances entre [illegible]. Les malles de New-York et de Philadelphie continueront à être envoyées par Louisville, jusqu'à ce que l'expérience de la ligne de Knoxville ait satisfait le département.

J. Ross Browne a été confirmé comme ministre en Chine, et Charles K. Suckerman comme ministre en Grèce.

On tâche d'assurer l'admission du Montana qui aurait, dit on, 65,000 habitants.

Rien n'annonce que le Président appose son veto sur le bill portant qu'une majorité des votants suffit pour ratifier. Demain sera le dernier jour.

La convention d'Etat de la Pennsylvanie endosse Grant et Curtin, pour président et vice président. Voici une des résolutions : "Nous considérons le Sénat des Etats Unis, siégeant comme Cour d'impeachment, de procéder sans crainte, faveur ou affection, et le peuple de la Pennsylvanie acceptera son jugement [illegible]." Des remerciements ont été votés pour Stanton.

Rien de nouveau du New Hampshire. La majorité républicaine sera de 2500.

CONVENTION DU MISSISSIPPI.

Jackson, 11—La Convention a adopté aujourd'hui une portion du rapport du comité judiciaire.

L'ordre du général Gillem accorde 30 jours au lieu de 10, ainsi que l'avait décidé la Convention, pour le paiement de la taxe votée pour payer les députés de cette assemblée.

CONVENTION DE LA GEORGIE.

Atlanta, 11—La Convention a commandé 5,000 exemplaires de la Constitution et 1,500 copies du journal.

Le Congrès a été requis de passer telles lois qui réhabilitent tous les citoyens de la Georgie. 102 pour et 26 contre.

Des salaires additionnels ont été votés pour les officiers de la Convention.

Une motion pour adopter la Constitution dans son ensemble a prévalu. 112 pour, 11 contre. 15 membres n'ont pas voté.

Farrow a fait un discours devant les délégués, et endossé la Constitution et le candidat radical pour la place de gouverneur, Bullock Cette démarche réunit les amis respectifs des deux aspirants radicaux. Farrow en cessant de parler a tendu la main à son cousin le colonel Carey W. Styles, d'Albany News, qui a refusé de l'accepter et qui dénonce Farrow.

Les républicains conservateurs de la convention se proposent de nommer un candidat de leurs rangs pour la place de gouverneur

Le juge Irwn, délégué élu qui a refusé de siéger à la convention, sera probablement leur candidat.

Après une journée de grande excitation et de confusion, la convention s'ajourne à 5 heures et demie, sujette à l'appel du président.

CONVENTION DE LA CAROLINE DU NORD.

Raleigh, 11—La convention après avoir traité quelques affaires de chemin de fer a passé l'article sur le suffrage.

Une ordonnance pour le paiement des intérêts de la dette publique a été adoptée.

CONVENTION DE LA CAROLINE DU SUD.

Charleston, 11—L'intérêt s'est déversé sur la convention républicaine d'Etat qui s'est réunie hier soir pour nommer des officiers d'Etat. Les délégués des deux conventions sont, en grande partie, les mêmes. Une grande majorité, dans les deux, se compose de nègres.

La Convention de nomination a siégé à huis clos, sans rapporteurs. Mais il a transpiré qu'après une séance orageuse, le général R. K. Scott, assistant commissaire du Revenu des affranchis a été nommé pour la place de gouverneur, nomination équivalant à une élection.

NOUVELLES DIVERSES.

Augusta 11.—Le sergent Bates est arrivé ici, cette après-midi. Il y a eu ovation tout le long de la route. Il a été reçu par les citoyens qui lui ont offert l'hospitalité de la ville. Il s'est arrêté à l'Hôtel des Planteurs.

Richmond, 11—La convention est toujours engagée sur les articles des comités et corporations.

Montgomery, 11—Le vote enregistré de l'Alabama est de 171,000. Il est définitivement connu qu'il n'y a pas eu plus de 71,000 et tous n'ont pas été pour la Constitution. On n'a pas compté plus de 2,000 votants blancs.

New York, 11—Le steamer Rising Star, d'Aspinwall, apporte les nouvelles suivantes :

Le 23 du mois dernier, un combat a eu lieu entre les chauffeurs et les marins du steamer Fulton, de la ligne en concurrence à Aspinwall. On s'est servi du couteau. Le capitaine Merry et le 1er officier McDermard en voulant arrêter le conflit ont reçu de fortes contusions à la figure. Deux hommes ont été blessés et l'un des deux fatalement, dit-on.

Jose Pardes a tiré sur un citoyen américain et l'a blessé dangereusement, dans des circonstances qui annoncent clairement une intention d'assassinat.

Des avis de Chiriqui et de Veraguas représentent les affaires comme parfaitement calmes.

Les habitants de Buenos Ayres dénoncent la poltronnerie des médecins et continuent à se réfugier dans les campagnes.

Rosario a été bombardée le 9 janvier par le steamer "Guarda Nacional", qui n'avait presque personne. Les consuls étrangers protestent contre l'acte.

Le général Balta sera le candidat présidentiel du Pérou. Une autre révolution est sur le tapis.

New York, 11—La convention démocratique d'Etat réunie à Albany, a nommé aujourd'hui une pleine délégation à la convention démocratique nationale, avec Seymour, Sam. J. Silden, Sanford E. C., X. Henry, C. Murphy, délégués de l'Etat.

Seymour a fait un long discours, soutenant le payement des bons suivant leur valeur dénominative.

Les résolutions adoptées mettent le parti républicain au ban du peuple américain.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 11, au soir—Consolidés 93 1/2. Bons 71 5/8.

Liverpool, 11, au soir—Coton, calme à la clôture. Vendu aujourd'hui 12,000. Upland dans le port et sur mer 10 1/8 à 10 1/4. Orl. 10 3/8.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 11—Coton un peu plus ferme Calme à la clôture. Vendu 3,200 balles. Mid. 25 1/2. Farine lourde. Or 139 5/8. Sterling 109 5/8.

New York, 11—Argent serré. Prêts sur demande 7 0/0. Balance à la sous-Trésorerie $103,000,000. Fonds publics fermes à la clôture. 5-20 109 5/8.

Mobile, 11—Coton vendu aujourd'hui 2,200 balles. Reçu 582. Marché calme à la clôture. Mid. 24 1/4.

Louisville, 11.—Tabac actif ; vendu 215 boucauts de 5 à 6. Coton 23 1/2 à 23 3/4. Farine superfine 8 50. Graisse 15 1/2 Temps pluvieux. Thermomètre 57. La rivière monte.

Cincinnati, 11—Farine ferme ; de famille, 11 à 11 25. Whisky irrégulier. Porc 24. Bacon, épaule, 11. Côtés 14. Saindoux 15. Beurre 45.

St Louis, 11.—Tabac maintenu. Blé inactif à 2 55. Bacon inactif. Graisse 15. La pluie continue.

Savannah, 11.—Coton calme à l'ouverture et plus ferme ensuite ; mais les acheteurs ne se sont pas avancés. Calme à la clôture. Middling 25. Vendu 380. Reçu 1550.

Charleston, 11—Coton ferme et en demande modérée. Vendu aujourd'hui 700 balles. Midding 25 à 25 1/2. Reçu 923. Exporté en Angleterre 1,241.

NOUVELLES DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 11—Descendus, l'Alice Vivian, le Longworth et le Ruth.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 11—6 P. M.—Arrivées, la barque Ellwood, de Philadelphie, cargaison générale; la barque suédoise Uman, en 58 jours de Messine.

(Dépêches d'hier soir.)

Concord, N. H. 11—170 villes donnent à Harriman 30,000 et à St. Clair 29,000. Perte républicaine 1392. La majorité de Harriman sera un peu réduite comparée à celle de l'année dernière.

Camden, N. J. 11—Les Républicains ont élu le ticket de ville par 75 de majorité. C'est un gain. Les autres municipalités ont des gains démocratiques.

Washington, 11—Des ordres positifs ont été donnés pour envoyer par Louisville la malle de la Nouvelle-Orléans et de Mobile.

San Francisco, 10—Le général Placido Vego, qui se préparait à organiser un nouveau gouvernement, a été arrêté à Mazatlan par le gouverneur Martinez et envoyé à Mexico pour y être jugé.

New-York, 11 — Le steamer Rising Star est arrivé d'Aspinwall avec $1,500,000 en espèces. Le choléra sévissait dans la République Argentine : 7000 personnes y avaient succombé à Cordova. La fièvre jaune sévissait à Lima.

Albany, 11 — Seymour renouvelle son refus d'être candidat présidentiel. Il se rend comme délégué de l'Etat à la Convention nationale démocratique.

Davenport, Iowa, 11—Une masse de glaçons a renversé le pont du chemin de fer, brisé les piliers et emporté le pont à 20 pieds dans le courant.

Liverpool, 11, après midi—Coton ferme, mais à peine aussi actif. Prix sans changement.

New York, 11 — Coton un peu plus ferme. Mid. Upl. 25 1/2. Sterling 109 1/2. Or 139 1/2.

Discussion de la Loi sur la Presse au Corps Législatif.

SÉANCE ORAGEUSE.

Dans la séance du 11 février la Chambre a discuté un amendement de M. Berryer, proposé comme clause additionnelle à l'Article 17. Cet amendement était ainsi conçu :

"Chaque année, au jour de la rentrée des Cours et tribunaux, le roulement pour la composition des diverses chambres se fera en audience publique par la voie du tirage au sort des noms des présidents, conseillers, vice présidents, juges et juges suppléants.

"Les magistrats nommés dans le cours de l'année judiciaire entreront dans la chambre où siégeaient leurs prédécesseurs."

Le but de cet amendement était d'empêcher que les magistrats composant les chambres correctionnelles appelées à connaître des délits de presse, pussent être choisis par le procureur général dans un but politique. Voici la fin du débat qui a eu lieu entre M. Berryer et M. Baroche :

M. Berryer.—Je demande si, à propos d'une loi qui réfère aux tribunaux correctionnels le jugement des délits politiques et des délits de presse, il n'est pas naturel de rechercher des garanties pour la composition de ces tribunaux. Je ne répondrai rien de plus à la fin de non recevoir que m'a opposé à cet égard M le garde des sceaux.

Je n'ai pas cru que ma proposition pût être attentatoire à la dignité de la magistrature. J'ai demandé pourquoi on avait changé le règlement de 1820, qui avait l'autorité incontestée d'une expérience de quarante années, et qui avait été maintenu jusqu'en 1851.

Que la commission délibère sur ce point. Vous les vous nous rendrez les garanties de 1820, je me déclare satisfait. L'atteinte à la magistrature, elle est dans le choix fait par le procureur-général. C'est un scandal dans l'ordre légal. Cela est contraire à toutes les idées de justice.

On n'a aucune raison sérieuse pour justifier ce changement. On parle d'aptitudes ; mais vous voyez précisément que dans le règlement que les magistrats ne doivent pas rester plus de deux ans dans la même chambre.

Ce sont là des raisons spécieuses et rien de plus. Je maintiens que le choix fait par le procureur-général est une atteinte à la magistrature : je ne veux pas aller plus avant. Mon respect pour la magistrature est trop grand, car je ne dis rien de ce que vous faites tous les ans pour récompenser la nature de services que vous en attendez (Rumeurs.)

S. Ex. M Baroche, ministre de la justice et des cultes.—Je prie M. Berryer, s'il a quelques faits à citer, de le faire immédiatement et de s'expliquer. (Très bien! très bien!)

M. Berryer.—Je vais donc citer des faits, sans toutefois nommer les personnes. Il y a trois chambres de police correctionnelle à Paris mais c'est presque toujours à la 6e chambre que se jugent les procès de presse.

Le magistrat qui a présidé cette chambre en 1859 a été nommé conseiller en 1860, celui qui l'a présidée en 1860 a été nommé conseiller en 1861, celui qui l'a présidée en 1861 a été nommé conseiller en 1862 ; celui qui l'a présidée en 1862 a été nommé conseiller en 1863 ; celui qui la présidait en 1864 a été conseiller à la fin de 1865, celui qui la présidait en 1866 a été président en 1867 ; nous attendons le sort de celui qui la préside actuellement. (Bruyante agitation. Applaudissements à la gauche de l'orateur.)

M. le ministre de la justice—Les honorables magistrats dont M. Berryer n'a pas, il est vrai, donné les noms, mais qu'il a clairement désignés, avaient tous ou presque tous, car je n'ai pas leurs noms présens à la mémoire, rendu la justice à la 6e chambre antérieurement à la lettre impériale du 19 janvier 1867, c'est-à-dire à une époque où l'on ne comptait que quelques rares procès de presse par année.

M. Pelletan.—Ah ! vous avez dit le contraire l'autre jour dans votre statistique. (Bruyantes interruptions.)

M. le ministre de la justice—Ce n'est donc pas par des services honteux qu'ils auraient rendus qu'ils ont mérité d'être désignés au choix du chef de l'Etat, c'est par des services personnels, anciens, et j'en demande pardon à M. Berryer, il n'est pas séant peut être, quand on ne veut pas nommer les personnes, de les désigner ainsi. (Nouveaux applaudissements.)

M. Berryer—Mais c'est vous qui m'avez demandé de les désigner.

M. Baroche, ministre de la justice—A ma place, vous auriez tous fait ce que j'ai fait. (Oui ! oui !) L'honorable M. Berryer laissant planer sur des magistrats qu'il ne nommait pas, un soupçon, vous lui auriez, comme moi, demandé de les désigner.

M. Glais-Bizoin — Voulez-vous les noms ? (Bruit.—A l'ordre !)

M. le ministre d'Etat—Il est odieux qu'on essaie ainsi de flétrir injustement la magistrature française. (Très bien ! très bien !—Bruit sur les bancs de l'Opposition.)

M. le ministre de la justice—J'affirme de nouveau que tous ces magistrats avaient mérité l'avancement qu'ils ont obtenu par des services anciens. (Très bien ! très bien ! — Bruit à gauche.)

Laissez moi donc répondre, non pour moi assurément, mais pour cette clientèle dont je suis fier, pour cette magistrature qui, à toutes les époques, a honoré le pays. (Nouvelle et vive approbation sur un grand nombre de bancs.—Rumeurs sur quelques-uns.)

Voulez vous toute ma pensée ? (Oui! oui !) Eh bien ! il faut venir dans une Chambre française pour entendre dire du mal de la magistrature française. Partout ailleurs on n'a pour elle que des éloges. (Applaudissements.) Ici on calomnie, il faudrait pouvoir prouver. (Très bien ! très bien !)

Quelques voix : Mais on vous les donne, les preuves. (Bruit.)

M. le ministre de la justice.—Je répète que les magistrats que vous avez désignés siégeaient à l'époque où il y avait à peine quelques procès politiques par an.

M. E. Pelletan.—Vous en avez cité plus de trente. (Bruit.—A l'ordre !)

M. le ministre de la justice.—Il n'est pas exact qu'il n'y ait eu qu'une seule chambre pour juger les délits de police correctionnelle, vous savez tous que la 7me chambre juge aussi de temps à autre. (Interruption.)

M. le président Schneider.—Je serai obligé tout à l'heure de rappeler à l'ordre les interrupteurs. Sur des questions de cette nature, les convenances sont plus que jamais nécessaires. Je vous rappelle d'abord à votre propre dignité.

M. Pelletan.—Allons donc! Vous n'en êtes pas le juge. (Cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président Schneider.—Monsieur Pelletan, je vous rappelle à l'ordre, puisque vous ne tenez pas compte de l'invitation du président. (Très bien ! très bien !—Bruit prolongé.)

M. Pelleton prononce quelques paroles qui se perdent dans le bruit.

M. le président Schneider — Calmez vous, monsieur Pelletan, c'est ce que vous pouvez faire de mieux.

M. le Ministre de la Justice—Dites ce que vous voudrez, la voix de l'Europe entière couvrira votre voix, car il n'est pas un pays, un seul, qui ne s'estimât heureux, si notre magistrature pouvait être la sienne. (Nouvelle et vive approbation.)

Après cet incident, dont je suis navré (interruptions), vous ne vous tromperez plus, Messieurs, sur les motifs de l'amendement ; vous en comprenez la pensée. (Oui ! oui !) On vient de la dévoiler...... c'est de la magistrature qu'on se défie ; on voudrait frapper de suspicion tous les juges, depuis le premier président jusqu'au magistrat du dernier ordre.

Vous auriez rejeté l'amendement avant; vous le rejeterez plus énergiquement encore après.

(Mouvement général.—Applaudissements prolongés.)

M. Garnier Pagès—Je demande la parole.

Voix nombreuses—La clôture !

M. le président Schneider—Je consulte la Chambre sur la clôture.

La clôture de la discussion est prononcée. (Bruit prolongé.)

M. Garnier Pagès—C'est une surprise.

M. le président Schneider—Je ne puis admettre qu'on parle de surprise. J'ai donné assez de gages de mon impartialité pour qu'on n'ait pas le droit de la soupçonner. (Vive approbation.) Le scrutin a été demandé, il va y être procédé.

A la majorité de 175 voix contre 48, sur 223 votans, l'amendement n'est pas pris en considération.

Un nouvel Opéra d'Auber.—Nous lisons dans un journal :

L'événement à Paris était la première représentation du dernier opéra de M. Auber, *Un Premier Jour de Bonheur*. Nous donnerons le compte-rendu de ce nouveau chef d'œuvre d'un vieillard de quatre-vingt sept ans. M. Auber, rappelé avec fureur par toute la salle à la suite de la représentation, s'est absolument refusé à venir saluer le public ; on s'est alors porté en foule à la sortie du théâtre, et quand le vieux maître est sorti il s'est élevé une clameur enthousiaste, faite de bravos et de vivats, qui a révolutionné tout le boulevard et les rues adjacentes.

— C'est la seconde représentation d'*Irène*, disait quelqu'un. Le vieux Voltaire, acclamé, lui aussi, par toute la salle, pleurait de joie et disait : "Ils veulent me faire mourir de plaisir !"

M Auber, octogénaire comme Voltaire, a eu, comme lui, cette joie suprême d'assister à son plus grand triomphe et d'entendre son nom acclamé avec frénésie par toute une foule enthousiasmée.

Il y a des jours qui valent toute une vie. Auber a eu cette journée-là.

Un critique disait le lendemain :

"Cette partition, traitée avec la plus grande sobriété de développements et de moyens matériels, chante encore, chante toujours. Vous n'y trouverez pas un seul remplissage, et tout y est d'une transparence, d'une clarté qu'on ne saurait trop applaudir. Avec une pareille partition, on assiste véritablement à une comédie en musique, et non à une fausse symphonie sur montée de cris inhumains et de paroles dont les trois quarts se perdent dans les abîmes de l'instrumentation.

"....Le second acte tout entier est un bijou, un chef d'œuvre, un diamant sans défaut dans une monture ciselée par une main savante et délicate. Il y a là des mélodies qui sont des inspirations de génie, etc., etc."

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 11 mars 1868.

Le marché monétaire est toujours très calme. La demande est limitée et les capitaux plus que suffisants. L'argent reçu par les banques surpasse de beaucoup les demandes d'escompte.

Nous apprenons qu'à l'avenir le Bureau des courtiers se réunira à midi, à la Bourse des Marchands. La première réunion aura lieu samedi. On continuera à s'assembler, le soir, dans la salle de la rue Carondelet.

L'or a ouvert à 140 1/2 et, après s'être vendu à 141, a fermé à 140 1/2. Les transactions embrassent $32,000 en plusieurs sommes à 140, 140 1/8 et 140 1/4, $5,000 à 140 1/8 à 140 1/4, $20,000 à 140 3/8, $10,000 à 141 1/2 et $12,000 à 141. Un check de $20,000 sur New York a passé à 5/8 d'escompte. Hier soir (mardi) au Board, $10,000 à 140 3/8, $3000 à 140 1/8 et $7000 à 140 3/8. Le marché a été calme.

Le change étranger ne s'est presque pas vendu. Les seules opérations (annoncées) de sterling sont 2,000 livres No 1, connaissement, à 151 et 4,000 livres à 151 1/4.—Dans le change sur France, 50,000 francs, en commercial No 1, à 151 à 151 1/2 le connaissement No 1 et clear, et 152 1/2 à 153 le change de banque, le change sur France, à 3 75 à 3.73 3/4 le premier et 3 70 le second.

On a offert très peu de change américain ; il s'y est déclaré une nouvelle hausse de 1/8 pour cent. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 d'escompte, une d'elles a exigé 1/8. Les ventes embrassent $10,000, $10,000 et $15,000 sur New York, à vue, à 1/2 d'escompte, $40,000 à 7/16, $40,000 (la plus grande partie de banque) à 7/16, 3/8, 5/16 et 1/4, $30,000 à 3/8, $10,000 sur Boston au même taux, $30,000 sur New York à 1/4 et $10,000 à trente jours sur New York à 1 3/4.—A la clôture, le marché était très ferme et tendait à la hausse.

Une vente de 20 vieux bons de l'Etat de la Louisiane a eu lieu à un prix qui n'a pas été annoncé.

Le résultat de la dernière séance du Conseil a nui aux billets de la ville. $2,000 en petits billets se sont vendus à 15 1/2 d'escompte, $2,000 à 16 et $1,000 à 16 1/2 ; mais plus tard, on n'aurait pas pu en avoir autant et les courtiers ont cessé d'en acheter.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 11 mars 1868.

Coton. Les ventes, aujourd'hui, ont embrassé 2800 balles, qui ont changé de mains à des prix qui s'accordent presque avec les cotes suivantes : ordinary 21 à 21½, good Ordinary 22½, low middling — à 23½, middling 24 à 24½, strict middling nominal. Les dispositions ont été manifestement meilleures à l'ouverture du marché, grâce à des télégrammes venus de Liverpool et de N York, ce qui avait porté les facteurs à adhérer encore plus fortement aux chiffres les plus élevés d'hier—mais, subséquemment, il y a eu une manifestation de l'intention de faire plus librement face à la demande—de middling particulièrement, l'approvisionnement du marché [illegible] pas été très active. Cependant la demande n'a été faite que par un petit nombre d'acheteurs et le mouvement s'est opéré sans entrain. Partant, les ventes se sont bornées au faible chiffre cité plus haut.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	1877	
" précédemment	519761	556638
		571894
Expédié aujourd'hui	2195	
" précédemment	465016	467211
Stock en mains		104683

Les expéditions de coton, aujourd'hui, ont embrassé 523 balles à destination de New York et 1672 pour Liverpool.

Fret—Le mouvement, ces jours derniers n'a montré que peu d'animation. Le montant du fret offert soit pour les ports étrangers, soit pour le cabotage ont été limités et dans quelques cas les prix ont eu une tendance à la baisse et ne sont cotés. Coton sur vapeurs pour Liverpool 13/16 à 5/8 d la liv., pour N York et Philadelphie 1 c, pour Boston 1¼ c., tabac pour New York $10 à le boucaut, pour Boston et Philadelphie $12, sucre pour les ports du Nord $6 le boucaut, mélasse $2 le baril, farine pour New York, Boston et Philadelphie 30 c le baril, maïs pour les ports du Nord 20 c le boisseau. Sur voiliers les taux sont : 9/16 pour le coton pour Liverpool. 1¼ c pour le Havre, 1¾ c pour Brême et ¾ à 7/8 c pr N York et Boston 1c. Tabac pour Brême 47s 6d la liv. pour Liverpool 47s 6d, pour New York et Boston $5, sucre pour les ports du Nord. $5 le boucaut, mélasse 5 c le gallon, farine pour New York et Boston 90 c le baril, pour Liverpool 5s, pour le Havre $1 25, maïs pour les ports du Nord, 17 à 20 c le boisseau, pour Liverpool, 15d, pour Glasgow 16½ d.

Sucre et mélasse—de la Louisiane—Il est arrivé ce matin 10 boucauts de sucre et 8 barils de mélasse. Les affaires ne se font aujourd'hui que par placements à 10 c la livre d'inférieur, 12 c pour le commun, 13¼ c pour le fair, 11¾ à 14 5/8 pour le fully fair, 15 c pour le prime, 16 c pour le choisi, 16 cents à — c pour le jaune clarifié 17 c pour le blanc et 14 à 14¼ c pour le seconds. Mélasse, 70 à 85 c le gallon de Louisiane recuite, 60 c pour la commune non recuite. La recuite provenant de raffineries commande 70 à 85 c le gallon, le golden syrup se vend à $1 à $1 10.

Il est arrivé considérablement de melasse et de sucre de Cuba durant ces jours derniers. Dans le sucre, il ne se fait que des affaires par le placement à 12 à 13¼ c la livre de brun, 14 à 15 pour le jaune et 15¼ à 16¾ c pour le blanc. La mélasse est en bonne demande à 57½ à 60 c le gallon de mélasse de la Havane et 65 c pour celle de Cienfuegos.

Arrivages de l'ouest—Le remorqueur Shark, est arrivé ici depuis hier, de St Louis, ayant à sa remorque deux barges.

Farine—Les détenteurs ont paru plus désireux de réaliser aujourd'hui, et c'est là le seul changement qui se soit opéré sur le marché. Les approvisionnements de l'article sont faibles et le double extra, de même que les grades au-dessous lesquels sont rares—sont en bonne demande. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2575 barils dont 1000 et 1000 de double extra à $10 50, 100 de triple à $12 50 et 100 à $12 70 100 de sa marque à $975, 100 de superfine à $10 25, 100, 100, 200, 200 et 300 de double extra à $10 50 c. 50 de triple extra à $12, 50 d'extra de choix à $11 et 75 do à $14 75 le baril.

Maïs—Les approvisionnements de maïs sont faibles, mais le marché a été calme aujourd'hui, les acheteurs ayant refusé de donner les prix demandés en ce moment. Les ventes se sont bornées à 3200 sacs dont 1000 de blanc à $1, 1600 de blanc à $1 02, 500, en lots, à $1 02½, et 100 de jaune à $1 05 le boisseau et 700 de blanc en magasin à $1 le boisseau.

Avoine—Le marché est calme, mais ferme. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 700 sacs, dont 450 à 78 c, 50 et 200 à 80 c le boisseau.

Son - Nous notons un marché plus ferme et des ventes qui ont embrassé 500 sacs, dont 100 à $1 70, 100 et 300 à $1 75 les cent livres.

Foin—La demande de foin s'est un peu améliorée. Il s'en est vendu aujourd'hui 1750 balles dont 1500 de prime Ohio, en un lot, à $18 50, 150 à $19 et un petit lot de 80 balles à $20 le tonneau.

Porc—Le porc continue à être calme et les prix de l'article ont baissé de 50 c le baril. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 150 barils de mess, dont 50 à $25 50 et 100 à $26 le baril. Ventes par le placement à $26, prime mess à $24 50 à $25, rump $22 50 à $23 le baril.

Bacon—L'approvisionnement de bacon est rond et les détenteurs pressent leurs stocks sur le marché, ce qui cause une dépréciation considérable. Il ne s'en fait que des affaires en détail à 12 c la livre d'épaules, 15 c pour les côtés clear ribbed et 15¾ à 16 c les côtés désossés. Un lot de 10 tierçons de jambons passés au sucre a changé de mains aujourd'hui à 17½ c la livre.

Saindoux—Calme. Nous n'avons pas de ventes à rapporter aujourd'hui, mais nous cotons le prime en tierçons à 16 c, en barillets 16¾ c la livre.

Sel—Aujourd'hui, un chargement de 4000 sacs de sel de Liverpool s'est vendu à raison de $1 50 le sac, et hier un autre chargement s'est écoulé en magasin à $1 55.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 9 mars 1868.

UNE réunion des actionnaires de la banque de la Louisiane aura lieu, au local de la banque, SAMEDI PROCHAIN, 14 du courant, à midi—dans le but de nommer le 27 du mois dernier, leur sera présenté.
10mars—5f J. F. IRVINE, caissier.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City 12 mars 1868.

Arrivé hier—105 bœufs du Texas et 129 cochons.

Vendu—179 bœufs du Texas, 83 cochons, 185 moutons et 5 vaches à lait.

Stock en vente—546 bœufs du Texas, 667 veaux et veaux d'un an, 284 cochons et 37 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net	— 6 à	— 12
do 2me qualité, do	— 5 à	— 8
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	45 — à	60 —
do do 2me qualité, tête	25 — à	35 —
do do 3me do	15 — à	25 —
Cochons par liv., gr.	— 9 à	— 10
Moutons 1ère qualité par tête	4 00 à	6 00
do 2me do do	2 50 à	3 00
do 3me do do	1 50 à	2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	— à	—
Vaches à lait, de choix, par tête	80 — à	125 00
do de 2e qualité, par tête	50 — à	80 00
Veaux d'un an, par tête	10 00 à	12 00
Veaux de lait par tête	8 — à	14 00
Chèvres par tête	1 50 à	4 00

Correspondance.

Nouvelle-Orléans, 9 mars 1868.

A M. John Mullaly.

Monsieur : — Les citoyens de la Nouvelle-Orléans, appréciant les efforts que vous avez faits pour le triomphe de la Liberté Constitutionnelle, désirent vous entendre exprimer une opinion sur l'état de notre malheureux pays. Si vous pouvez acquiescer à leur demande, nous vous prions de vouloir bien donner une lecture pendant votre séjour dans notre ville.

Nous sommes, respectueusement, vos obéissants serviteurs.

Edward Bermudez, J. B. Cotton, J. M. Case, F. W Tilton, T. Gilmore, W. C. Raymond, Jos. O'Brien Keep & Caulfield, E. H. Harris, J. M. Schwartz, M. B. Brady, G. W. Race, P. McCann, H. D. Ogden, Geo. A. Fosdick, B. F. Simms, P. Pourtine & Co., Jno. T. Moore, C. Chism, Geo. W. Byrne, Wm. Stuart, D. Flannery, surintendant; W. E. Schmidt, W. M Randolph, T. Fitzwilliam, W. B. Lancaster, W. J. Castell.

Nouvelle-Orléans, 9 mars 1868.

A MM. H. D. Ogden, Fosdick et autres.

Messieurs. — Votre lettre de cette date m'est parvenue. Je vous remercie sincèrement de l'occasion que vous me fournissez de traiter, devant le peuple de la Nouvelle-Orléans, les questions politiques du jour.

J'accepte cordialement votre bienveillante invitation et donnerai, quand et où vous le voudrez, une lecture sur l'état actuel des choses tel que l'indique la réaction qui s'est opérée dans tout le Nord et qui se fera sentir encore davantage dès que commencera la grande campagne présidentielle.

Vous remerciant en ore de cette preuve de confiance et de respect, et plein d'espoir en une glorieuse victoire de la liberté constitutionnelle en novembre prochain,

Je suis votre obéissant serviteur.

J. MULLALY.

Le comité a décidé que la lecture aurait lieu JEUDI 12 du courant, à 7 heures et demie, au Théâtre National. Des places seront réservées pour les dames et les messieurs qui les accompagneront. 12mars—1

Décédé hier, à 11½ heures du matin, à l'âge de 40 ans, GUILLAUME DAUGAS, natif de Siere de Rivierre, Dept de la Haute-Garonne, France. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que les membres de la Société Française, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Poydras No 230, entre les rues Baronne et Dryades.

De la part de sa veuve.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

MESSIEURS les Sociétaires sont priés d'assister à l'enterrement de feu GUILLAUME DAUGAS, natif de Siere de Riviere, Haute-Garonne.

Le convoi partira aujourd'hui à 3 heures de l'après midi, de la demeure mortuaire, No 230 rue Poydras.

Par ordre du Président,
12mars 1 Le Secrétaire, BARBIER.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi 14 mars à 8 heures A. M. à l'église St. Barthelemy, à Alger, pour le repos de l'âme de feue Mme AZÉMA GRAVOIS, née Lorio. Ses amis et ceux de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.

Board of Brokers."

Nlle-Orléans, 11 mars 1868.

CE Bureau reprendra ses séances de jour, au "Merchants' Exchange Company," Samedi prochain et jours suivants, à midi et demi.

Par ordre. EMILE BOUNY, Secrétaire et Trésorier.
12 mars—3f

Demande de Jardinier.

UN jardinier français ou allemand, avec ou sans famille, connaissant la culture de la vigne, peut trouver dans un endroit très sain une place avantageuse.

S'adresser rue St-Charles, No. 55, office au premier.
12 mars—3f

Avis aux passagers.

☞ Le navire "GUIPUZCUANO," capitaine Giraud, partira pour le Havre le 15 mars courant.

Les passagers sont priés de venir régler le prix de leur passage, cabine et 2me cabine, tout en donnant avis au capitaine.
11 mars—8f C. CAVAROC, No 5 Passage de la Bourse.

Jos. P. COULON,
(Successeur de Price et Coulon,)
PLOMBIER,

Rue du Camp, No 156, après la rue Poydras.

AGENT pour la vente des Fourneaux de cuisine "Defiance" de Mott. Il est prêt à fournir les installations pour bains chauds, bains froids et douches, les gros robinets à bain les tuyaux en fer et en plomb, des pompes et tout ce qui se rattache au commerce du plombier. Il se charge, dans un court délai, des travaux de maisons et de navires.
20 oct—6m DJM

La plus grande réduction de ce jour.
CARTE DE VISITE
à $1 50 par douzaine.
A. CONSTANT, PHOTOGRAPHE,
No 21, rue Hôpital, entre Chartres et Vieille-Levée.

MR CONSTANT annonce à ses amis et au public en général, qu'ayant retiré de la Société Photographique, il vient maintenant à prendre des portraits, cartes, au prix réduit de $1 50 par douzaine, surpassant en finesse et ressemblance tous ceux faits jusqu'à ce jour.

Ambrotypes, porcelaine et ferriotypes portraits à l'huile, au pastel et à l'eau, à 50 pour cent meilleur marché qu'ailleurs. Portraits de personnes décédées ou malades pris à domicile.

Le salon est ouvert TOUS LES JOURS de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

Nota—Les personnes qui désirent envoyer des portraits en boîtes, en cadres, en médaillons, etc., etc., en Europe, pourront en charger M. Constant qui leur parviendra tous les ouvrages sortant de chez lui.
12 janv—2m ☞ 5fps—PP

Demande de Domestique.

ON demande un excellent domestique de salle, à manger. S'adresser au No 63 de la rue de l'Esplanade, de huit à neuf heures du matin. 11 mars—3f

Bonne occasion.

MR. J. HIMBERT, voulant reprendre son ancienne partie, la confiserie, offre à vendre ses installations et ustensiles de charcuterie, et donnera à l'acquéreur le privilège d'un étal qui se trouve au marché français près Moreau, marchand de café.

S'adresser à J. HIMBERT. 11mars—6f

Compagnie de Glace Crescent City.

AVIS.

LE prix auquel nous vendons la GLACE est basé sur la monnaie courante des Etats-Unis. La Compagnie prendra néanmoins, en billets de la ville à leur valeur courante.

Vu la rareté de la petite monnaie, nous vendrons des BONS payables en glace. On peut s'en procurer à l'une de nos maisons ou au Bureau Central, No 21 de la rue du Camp.

J. J. F. MASSICOT,
Secrétaire de la Compagnie de Glace Crescent City
11 mars—3f

Avis.

Au Commerce de la Ville et à celui de la Campagne.

CIGARES de la Havane, importés et faits ici. Cigares du pays et Tabac de la Havane en feuilles, à vendre, au plus bas prix du comptant, pour des billets de ville de toutes les dénominations, par
C. J. LEVEQUE,
10 mars—7f Rue de la Vieille-Levée, No 48.

Restaurant des Etats-Unis.

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il fera samedi, 14 du courant, la réouverture du Restaurant des Etats-Unis, à l'ancien local, No 128 rue de la Commune. La maison sera, comme par le passé, pourvue de ce qu'il y a de plus fin et de plus délicat au marché, et la plus grande attention sera donnée au choix des vins et des liqueurs.
10mars—1m FRITZ HUFFENBAUER.

Charrettes et Mulets à vendre à bon marché.

S'adresser rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne, l'ancienne écurie Van Rooten. 8 mars—4f

Belle Grocerie à vendre.
Occasion rare.

GROCERIES. Cette Grocerie est située dans l'un des meilleurs quartiers de cette ville pour ce genre de commerce. Le propriétaire s'ayant pas le temps de s'en occuper, offre en vente à des conditions très avantageuses. Une propriété foncière pourrait être prise en échange, en arrangement pour la différence du prix, ou un long crédit donné pour de bons billets. Située vis à vis de la Halle Tremé, son commerce a toujours été très étendu.

Le magasin étant spacieux, peut admettre en même temps une grocerie et un café, et un bail convenable sera garanti à l'acheteur.

S'adresser, 166 rue d'Orléans. 7 mars—6f

A vendre.

GROCERIES. La nouvelle grocerie située au coin des rues Ste-Anne et Miro, ayant un stock de choix et une bonne clientèle. On la vendra à bon marché avec le transfert du bail de la propriété.

S'adresser à F. REICHMANN, au coin des rues Ste-Anne et Miro.
7mars—6f

RAMIE RAMIE.

M. A. FERY, ayant nommé agent pour la vente de RACINES DE RAMIE récoltées sur son habitation (dans la paroisse St-Jacques) j'en offre au plus bas prix du marché et en quantités au gré des acheteurs.

S'adresser à MM. BOULIGNY & ESCLAPON, Négociants-commissionnaires, rue Baronne, No 43.

D. M. ENSWORTH, Marchand de graines de jardinage, de Landreth, en gros, Rue Gravier, No 113.
6 mars—1 m Nelle Orléans.

Mr. J. GALINIER

A transféré son magasin

Au No. 101, rue Royale,
ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

Grand déballage de marchandises de printemps et d'été.

Toutes les NOUVEAUTÉS FRANÇAISES en ARTICLES DE MODES seront offertes aux acheteurs.

Prix très avantageux pour du comptant.
mars—1m

Banque City National de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, Le, 25 février, 1868.

LE 24 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année :

C. T. Buddecke, Louis Schneider,
Fred. DelBondio, Wm Edwards,
Edw'd Conery, Henry Abraham,
Jno. Marks, Frank Roder,
Horn Rice.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. C. T. Buddecke a été élu Président de la banque.
28fév—1m JULES CASSARD, Caissier.

"ATTENTION !"
Billets de Ville pris au pair.
GRAND SACRIFICE
aux magasins
encoignure Ursulines et Bourbon,
et
encoignure Conti et Bourbon.

L. ETERNOD

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général, qu'à partir de Dimanche le 8 courant, il offrira son magnifique et immense assortiment de marchandises sèches et de fantaisie au comptant, pour des BILLETS DE VILLE AU PAIR.
8 mars—3f L. ETERNOD.

Consulat d'Espagne à la Nouvelle-Orléans.

AVIS est donné au sieur SATURNINO ALFONSO, arrivé dans cette ville vers l'année 1840, sur la goëlette espagnole la MANUELITA, d'avoir à se présenter à ce consulat pour être informé d'affaires qui le concernent.

Toute personne connaissant le domicile dudit sieur Saturnino Alfonso est priée de lui faire parvenir cet avis.

Nouvelle-Orléans, le 9 mars 1868.
Le Consul d'Espagne,
10 mars—3f ISIDORO MILLAS.

Dissolution.

D'UN commun accord la société connue sous le nom de Voisin & Drouet, est dissoute à partir du 7 courant.

EDOUARD DROUET liquidera les affaires de la maison.

A. D. VOISIN,
EDW. DROUET.

Edouard Drouet continuera les affaires de commission pour son propre compte.
7mars—15f EDW DROUET.

Ufficio Consolare d'Italia.

Le morti e le nascite d'italiani avvenute nella città di Nuova Orleans devono essere dichiarate nella Cancelleria Consolare di Sua Maestà. Le nascite devono essere denunciate nel termine rigoroso di cinque giorni.

Il sottoscritto richiama i suoi amministrati all' esatta osservanza di questa disposizione del vigente Codice Civile, che ha per oggetto di assicurare la regolare tenuta dei Registri dello stato civile nel regno e di guarentire gl' importanti interessi che ne dipendono.

Nuova Orleans, 8 marzo 1868.
8 mars—15f—12j F. SANMINIATELLI.

EXPOSITION UNIVERSELLE.
PLANTES A FLEURS, ROSIERS, BULBES ET ARBRES FRUITIERS, VIGNES, &c.
98.........Rue de Chartres.........98

M. A. RONNA a l'honneur d'annoncer à Messieurs les amateurs qu'il vient d'arriver tout récemment de France avec une grande et riche collection de plantes de toute espèce choisie avec soin, autant par l'élégance de la forme que par la richesse des variétés. Le tout à des prix modérés. Des catalogues seront délivrés aux personnes qui l'honoreront de leur visite. 5mars—5

T. B. MOORE,
Poseur d'installations de gaz et plombier,
84..........RUE BARONNE..........84

ANNONCE au public qu'il vend, en ce moment, tout son stock d'installations aux prix coûtant, au comptant : pose les installations de gaz et les tuyaux dans les maisons, aux prix les plus raisonnables. Il a constamment des baignoires, des installations de tuyaux d'aisance, des robinets &c. 22fév—1m

Cigares de la Havane au drawback

80,000 Cigares des célèbres marques de Cabañas, Figaro, La Meridiana, La Escepcion et Partagas, à vendre, en lots, par F. A. GONZALES.
8mars—5 Encoignure Union et Carondelet

200,000 Cigares

Des célèbres marques CABARGA, la COrona, LA ESCEPCION, CABANAS, LA MAN, FIGARO et autres, tous directement importés, et à vendre en détail, par F. A. GONZALES.
8mars—5

Tabac en feuilles de la Vuelta Abajo.

7 balles tripes très supérieur. A vendre par F. A. GONZALES,
8mars—5 Enc. Union et Carondelet

Cigarettes garanties importées

A (2) paquets pour (15 cts) quinze sous.

15,000 PAQUETS CIGARETTES de la célèbre marque "Para Usted" de la Havane, garanties importées, à vendre à deux (2) paquets pour quinze sous, par F. A. GONZALES.

Au No 2, rue Carondelet, près Canal,
" " " encoignure Commune,
" " " encoignure Union.
8 mars—5f

ENDUIT DESSICATEUR
contre l'humidité des murs.

J'AI eu devoir faire connaître, dans l'intérêt de ceux qui souffrent à cause des appartements humides et malsains qu'ils habitent, qu'ayant composé un ciment spécial pour intercepter l'humidité des murs, je suis à même de rendre les bâtiments, magasins et appartements du rez de chaussée aussi sain et sec que ceux des étages supérieurs. Je puis aussi me charger d'élever les planchers en bois, au niveau de terre de manière que les humidité ne puisse pas pénétrer les habitations.

La qualité du ciment composé étant de beaucoup supérieur à celle du ciment ordinaire, il diffère à cependant dans les prix des travaux que très peu de ceux ordinaires. Je garantis pour toute espèce chambre ou je fais état de sécheresse et inaltérable indéfiniment.

L. CRESSON,
Nos 103 et 105 rue Bourbon près de l'Opéra.
25 fév—1 m

Couturières.

ON demande pour le Théâtre de l'Opéra deux bonnes COUTURIÈRES qui seront employées tout le temps.

S'adresser à Mme Calabrest. 4 mars

Tout le monde le prend.

AMER DE BRADY,
POUR LES FAMILLES.

CET Amer guérit de la DYSPEPSIE, de la DYSSENTERIE, de la CONSOMPTION de la TOUX, du CHOLERA MORBUS, des MALADIES de FOIE des MAUX DE REINS.

Il est sans égal. C'est un préservatif infaillible des FIEVRES EN FRISSON.

Il ne faut donc pas s'étonner que CHACUN LE PRENNE.

Pour les voyageurs et tous ceux qui sont exposés à souffrir du changement de diète et du changement d'eau, une bouteille de ce médicament est d'un grand secours. Toutes les familles devraient s'en pourvoir. C'est un remède agréable, qui ne présente aucun danger et qui agit promptement.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands.

Fabrique et le vendre, en gros, par
D C BRADY & CO,
46, Fourth street, Louisville Ky.
ETHELL & THOMAS, agence générale,
Rue Poydras, No 105,
15 fév—1 m Nouvelle-Orléans, Lne.

MERCHANTS' EXCHANGE.
(BOURSE DES NÉGOCIANTS)
166......Rue de la Commune......166
(Près Carondelet)

ON trouvera constamment à la buvette, les meilleurs vins, liqueurs, ale, porter, &c.

Un lunch chaud sera servi tous les jours, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après midi.
30 jan—3m FRANK HERBER, Directeur.

$5000 de Récompense.

UNE récompense de CINQ MILLE PIASTRES sera payée, par le Bureau des Assurances pour des renseignements qui donnés dans les trois mois après la présente date, feront condamner la ou les personnes impliquées soit comme auteurs soit comme complices du crime d'avoir mis le feu à l'entrepôt de la Douane N. 11, ou à son contenu, qui ont été détruits récemment dans les rues de la Nlle Levée et Fulton.

JNO YOUNES,
1er fév. 3 m Surintendant pour les incendies.

J. Hernandez,
COURTIER.
11..............rue Carondelet..............11

Achète constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825,]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à décortiquer, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouilloires à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—6 m LEEDS & Co.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER M. KINLAY, inventeur du nouveau moulin à riz et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à même de faire ces machines dans le plus court délai. La préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.
14 déc—3m Au coin des rues Delord et Foucher.

L. CRESSON,
PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ, images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.

Whiskey, Vin, Cognac.

300 BARRIQUES Vin de Bordeaux à $4 la barrique. Whiskey, Brandy et Cognac à meilleur marché qu'ailleurs.

A vendre par B. CAMET,
Importateur et commissionnaire.
16fev—1m 31 rue Dumaine, entre Chartres et Levée

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE
186......RUE DU CANAL......13
entre Bourgogne et Remparts, où il se consacre à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.

Consultations en français ou espagnol et en anglais.
10 mai—☞ PP

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2eme maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
7mars ☞ PP 1m

PLUS DE MAUX DE DENTS
E. KABANSE,
Chirurgien-Dentiste

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale,
ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. a. m. à 3 h. p. m. 17 mai ☞

Le Dr. F. H. Knapp,
Chirurgien dentiste

A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les procédés les plus perfectionnés. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. 1janv—6m

MOULOR & DUMESTRE.
IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,
13.......Rue de Chartres.......13.

Anciennement même rue No109.] 29sept—6m

LOUISIANA SELTZER AND WATER MANUFACTORY,
No. 71, RUE POEYFARRE.

EAU DE SELTZ fournie dans toute la ville à 8 cents le syphon.
EAU DE SELTZ mise en bouteille pour la campagne à $2 la boîte d'une douzaine et $5.25 pour un baril de trois douzaines
EAU DE VICHY à 25 cents la bouteille.

AUSSI Eau de Seltz goudronnée,
Boisson Apéritive, Tonique, Digestive et Diurétique.

Nos employés sont pourvus de tickets afin de faciliter le change.
Les ordres laissés à la Fabrique ou adressés à la Boîte No. 1513, à la Poste, seront promptement exécutés.

TREMOULET & LETORRY, Propriétaires.
12 mars—3f

Loterie de l'Etat de la Georgie,
Au profit de l'Asile des orphelins de maçons

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 11 MARS
—No 225.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
58	47	13	72	76	21	23	64	37	54	16	10			

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les lisières ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 40 de la rue St-Charles, où l'on peut les voir

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.

DAVE C. JOHNSTON, Agent,
5 fev—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky
POUR LE 11 MARS—CLASSE 2[illegible].
Plan de Police.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
44	23	45	70	74	47	61	35	40	57	48	18	29	13

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées.

C. T. HOWARD.
Marchand de billets de loterie,
Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St. Louis et d'autres journaux; que les tirages seront toujours exacts.
24 fév—1m Bureau, rue St Charles, No 40

AVIS.

LE beau navire français GUIPUZCUANO, capitaine Giraud, partira pour le Havre, dans le plus bref délai.

Pour passage à la chambre, ce navire ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Hôpital, ou à C. CAVAROC,
5mars—8f No 5 Passage de la Bourse.

POUR GENES—Le 3o trois mâts CRISTOFORO COLOMBO, capitaine Oreo, ayant son chargement engagé, prendra encore peu pour Gênes. Pour passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, poteau 45, Quatrième District ou à ANT. LANATA,
9 et 11, rue Jefferson, entre Levée et Chartres
5mars—8f

NOUVEL ECLAIRAGE!

Huile Anchor! Huile Anchor!

HUILE NON EXPLOSIBLE.

A vendre par
J. L. DUJARRIC,

Au No 849, rue des Remparts,
(Encoignure Désirée)
4mars—1m—3fps

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, et l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les lieux de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.
1 nov—☞ RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes placées sous la direction de professeurs suivis exercés.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs suivis exercés

L'Anglais le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à mêmes soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le local unis du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français—Prix $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Bourbon et Bourgogne. 2 oct—6m MVD

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez J. DURAND coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement 12 nov 1an

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE

HAY & MEHLE,
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.

Rue du Commerce, 62 (44)
15janv—3m Nlle Orléans

Madame STEWART,
236..........Rue d'Orléans..........236
Première porte au-dessus de la rue Claiborne.

Vient d'arriver d'Europe et s'est établie à la Nlle-Orléans. C'est une des plus célèbres NÉCROMANCIENNES du siècle. Elle consulte d'abord les cartes, puis lit dans la main. Elle est persuadée de pouvoir satisfaire les personnes qui la consulteront. Consultations tous les jours, de 8 heures du matin à 9 heures du soir.
22 fév—1m—PP

A LOUER.

LA grande maison en briques, ayant huit (8) belles chambres et grandes, No 226 de la rue Royale. Un bon locataire peut l'avoir à un prix modéré. S'adresser à l'un des magasins de M. Dauphin, coin de la rue Royale No 234, coin St Philippe, ou au No 165 de la rue du Canal. 29 fév—3f

Belle propriété à vendre ou à louer
Rue St Philippe No. 308.

Une belle maison de résidence à étage, bâtie dans le genre le plus moderne avec toutes les commodités ou accessoires nécessaires à une famille nombreuse, salon, salle à manger, vestibule, quatre chambres à l'étage supérieur, vestibule et balcon, sur la rue et sur la cour, cuisine à étage contenant huit chambres, cour, citerne, cave, etc.

La dite propriété sera vendue à l'amiable ou bien louée à raison de $70 par mois. S'adresser rue d'Orléans No 76. 2 fév—1m

GRAINES DE JARDINAGE
Graines de jardinage, de Landreth—Récolte de 1867—H Hafner a reçu et tient un choix complet de graines de la saison d'hiver et de printemps, et le reçu de l'établissement de D. Landreth & Son, à Philadelphie.

Un beau lot d'oignons.

Un bois de graines de fleurs.

Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir chez lui de graines par douzaines, centaines ou milliers de papiers

H. HAFNER, Rue St-Charles, No 165,
24déc—3m En face du Théâtre St-Charles

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE St.-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA,
5 fév—1an Propriétaire.

HARENGS DE HOLLANDE,

Reçus directement par le navire ISLAND HOME
SAVON DE A BILLAUD,
ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.

A vendre par S. HESSE,
jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT.

SCRUGGS & BARTLETT,
ENCANTEURS,

No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.

☞ Avances faites sur consignations. 23 jan—1an

AUGUSTE BROUÉ
CAMPEMENT - RESTAURAT

Le soussigné a ouvert depuis le 2 Janvier, au No 231 rue de Chartres, entre Dumaine et Saint-Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme ceux qu'il a déjà tenus.
5fév—1m AUGUSTE BROUÉ

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures au No 146 rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—6m—15

R. C. BARROW,
AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
—ET—
Agence Générale. Bureau,
15............Rue Carondelet............15

SE charge de l'achat de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 29 jan 3m

LONDON & LANCASHIRE
FIRE INSURANCE COMPANY.

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL................$5,000,000.

Emission de polices payables en or et en livres sterling.

R. G. MUSGROVE, agent général
43...........Camp...........43.

PERUVIAN BARK BITTERS.
(Bitters de Quinquina du Pérou.)
CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT du SUD. UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON. Il est aussi employé contre les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PEEL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants.

Nlle-Orléans (Le.), 124, rue de Chartres.

Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59. [Agents pour la vente en gros].

A vendre par tous les Droguistes et Marchands.

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris.
Rue Conti et Bourgogne.
23 aout

TRAITEMENT SPECIAL GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES. Le Docteur A. DE BAUSSET se charge à forfait des maladies anciennes les plus invétérées (fleurs blanches, pertes, des testicules, Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Consomption, Maladies des voies urinaires, — La Chronique, Maladies de la Peau et de la Gorge, la guérison de la Surdité et la chronique qu'il s'en garantit. Cabinet de consultation, encoignure rue d'Orléans et Bourbon, tous les jours de 10 à 3 heures. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1an

UNE NOUVELLE LUMIÈRE.

Anchor Oil! Anchor Oil!

PLUS d'explosion! Un tiers meilleur marché et durant autant que l'huile de charbon. Ni mauvaise odeur ni fumée. Il suffit de mettre un nouveau bec à la vieille lampe. La puissance de cette huile est de quarante pour cent au dessus de celle de l'huile de charbon; la lumière en est plus fine que celle du gaz elle l'égale sous le rapport de la beauté, de la propreté et de la sûreté.

L'huile "Anchor" est l'invention d'un chimiste expérimenté et mérite de prendre place parmi les plus grandes découvertes de ce siècle. Elle a obtenu le grand diplôme que la Foire de St-Louis avait destiné aux huiles, et à la Foire de Cleveland, le premier prix lui a été décerné.

E A WENZEL,
Rue Royale No 209, coin Dumaine,
Seul agent pour la Louisiane

☞ On demande des agents 25 fev—1m

EXTRAIT DE CALDWELL.

HUILE qui rend aux cheveux gris leur couleur primitive et soulage promptement les douleurs névralgiques de la tête. Elle a une odeur délicate, rend la chevelure flexible et luisante, et en favorise la croissance. Inutile de se laver les cheveux, afin d'employer la préparation qui, du reste, ne tache ni la coiffure ni l'oreiller.

A vendre par tous les principaux chimistes et pharmaciens et au dépôt de M. Felix Saron, rue Baronne, No 14.

G. H. CALDWELL,
propriétaire de la patente

Hôtel des Etrangers, rue de Chartres No 129.
Nouvelle-Orléans, le 13 janvier 1868.

Après avoir soumis à une épreuve le CALDWELL EXTRACT pour les cheveux, et avoir fait l'application moi-même, je n'hésite pas à le recommander. Les compositions inventées jusqu'à ce jour.

FELIX SARON, importateur de cheveux, dépôt No 14 rue Baronne, près Canal.
19 janv—PP—D Merc.V

La Malle des Etats-Unis,
ENTRE
La Nlle-Orléans et New-York.
ET TOUTES LES VILLES DE L'EST.

Sera transportée, par ordre, sur le GREAT MIDDLE ROUTE (Grande voie du Centre), via
HUMBOLDT et LOUISVILLE.

A cause de sa rapidité et les facilités plus grandes offertes par cette ligne.

La Compagnie du Chemin de Fer de Louisville et de Nashville à le centre de toute la ligne entre Memphis et Louisville, c'est la seule ligne qui a deux convois tous les jours, de Memphis à l'Est.

A Louisville, il y a quatre convois qui relient pour les points de l'Est.

Les billets par la voie de Humboldt peuvent servir pour la voie de Nashville à l'option des passagers.

Pour les détails et pour les billets, s'adresser au Bureau, au coin des rues Camp et Commune, et au dépôt du chemin de fer de Jackson

A. W. ROUNTREE,
1er mars—1m Agent-Général au Sud.

Vins d'Espagne exclusivement.

EN MAGASIN, D'IMPORTATIONS RÉCENTES,

60 quarts de pipe, Xérès, vin sec et doux, St-Vincente.

30 Barriques—vins de dessert, des marques suivantes: Malaga, Oporto, Rancio, Sherry et Porto

125 Barriques vieux espagnols.

A vendre par M. PESANT, agent,
28 fév—15f No 5, Carondelet.

A LOUER.

ECURIE, REMISE et GRANDE COUR, propres pour chevaux, voitures, wagons, charrettes, dravs, &c. S'adresser chez J. Barré au No 229 rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe.

J. Barré annonce au public qu'il a reçu un assortiment de sellerie, harnais, selles, brides et articles de chasse par le steamship Panther, venant du Havre.

Rue Bourbon, 229 entre Dumaine et St Philippe.
29 fév —3 m [illegible]

A VENDRE

UNE GRANDE TOMBE (avec terrain) touchant à celle de M St Romes dans la rue St-Louis près la rue Claiborne. S'adresser au No 37 de la rue du Camp, près Julia. Egalement un manoir à étage entièrement meublé, à vendre rue Mandeville, sur le bord du Lac Pont. Franc près de la station du chemin de fer, cottage de 5 chambres, un appartement meublé, un grand jardin, chambres, cuisine, écurie, puits, etc., et 10 arpents de terre sur la rue [illegible] 10 ans [illegible]. S'adresser au No 176 de la rue du Camp.
29 fév—1m

Etat de situation de la Banque des Marchands le 24 février 1868, avant la reprise des opérations actives.

PASSIF.

Capital—8,472 actions à $			$ 254 160 00
Dépôts individuels	$ 7 [illegible]		
Dus aux Banques et banquiers	[illegible]		
Dividendes non payés	5 [illegible]		
Checks sur New York (non payés)	[illegible]		14 251 03
Circulation			19 018 00
			$ [illegible]

ACTIF.

En caisse	$ [illegible]	évalué à	$ [illegible]
Effets à recevoir	$ [illegible]		[illegible]
" protestés	19 179 07		56,000 00
100 bons de la ville de la N. O. en faveur des chemins de fer	[illegible]		65 000 00
100 bons du Chemin de fer de Jackson, 1ère hypothèque	100,000 00		65 000 00
40 actions de la Banque des Marchands pris en règlement	1,800 00		900 00
Coupons d'intérêt, pas se dû	500 00		216 00
Maison de banque (en litige)	20,000 00		
Propriétés foncières	42,000 00		42 000 00
Installations de la nouvelle banque, &c.	2,500 00		2,500 00
	$ 512,714 21		$ 286,397 17

1er mars—15j THOS. L. DIX, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,
Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivière et de mer y sont pris aux taux du tarif.

CHAS ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 de novembre 1867 M. CHAS ROMAN a été élu président et M. TARLETON secrétaire.

Directeurs:

Chas Roman, Wm. A. Shropshire,
B. L. Millaudon, E. A. Peterson,
T Sully Blanchard, S. N. Moody,
Thos. C. Payne, F. Gique,
Domingo Estyo, Saml. W. Todd.
Arthur Forstall,

—INSPECTEUR MARITIME—
H. L. Rogers 44n—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.
Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1867 ... [illegible]
Pertes, taxes, dépenses réassurances &c. payés dans la même période ... [illegible] 740 78
Actif le 31 décembre 1867 ... [illegible]

Cette Compagnie continue à assurer aux taux courants de primes, contre les risques de mer et rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON Président.
Wm M PERKINS, Vice Président,
A. W HUNTER Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen, J. H Ludwigsen, E. K. Converse,
A Moulton, Wm Chambers, A. H. May,
B. F. Ethell, John F. Moore, Robert Hare
Wm M. Perkins, J. E. Isenhour, John C. Rogers.
21 fév—11 mt l. 2 jours.

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau à rue du Camp, No 94, au dessus du bureau de M. J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Il exercera sa profession à la Nouvelle-Orléans dans les paroisses de Saint-Jean, Lafourche Terrebonne, Saint Marie et Saint Martin. Il plaidera à la Cour Suprême des paroisses de ces Nies Orléans et dans toutes les cours de district. Les transactions d'affaires sont expédiées au No. 94 de la rue du Camp. 9 janv—3m

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL
oin—1 an rue Carondelet N [illegible]

Bois, Charbon, Sable, &c.
J C KATHMAN
(*Fabrique de Toits de Tuyaux*)

Marchand de Charbon, charbon de Bois, Coke, sable blanc et Pois de Chauffage, RUE BIENVILLE N [illegible]

Coin Moreau. [illegible]

LES ordres laissés à [illegible] seront reçus [illegible].

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu. Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLIGES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités. Par

V. DEMORUELLE.
Coin Toulouse et Bassin.

☞ Assortiment complet des articles ci-dessus toujours en magasin. Prompte exécution des ordres adressés par les marchands commissionnaires. [illegible]

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis de tous genres, des portes et toute espèce de travaux de construction, sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 1Iguil—1an